



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial  
Affaire suivie par Maud POUPARD  
☎ : 02 40 41 47 66  
✉ [maud.poupard@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:maud.poupard@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le **26 AVR. 2017**

Instance de concertation et du suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire  
21 mars 2017

\*\*\*

L'ensemble des diaporamas projetés en séance est disponible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique: <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

\*\*\*

Mme KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, et M. de OLIVEIRA préfet maritime de l'Atlantique, ouvrent la séance.

Mme la préfète rappelle que cette réunion est la 6ème depuis le lancement du projet en novembre 2012. Une étape importante a été franchie dans la conduite du projet avec d'une part l'enquête publique, qui s'est tenue entre le 10 août et le 25 septembre 2015, puis l'obtention, par le consortium EDF-EN et par RTE, de toutes les autorisations pour la construction du parc éolien et de son raccordement terrestre. Elle indique que les concessions sur le domaine public maritime sont stabilisées et leur signature imminente.

M. le préfet maritime indique qu'il s'agit désormais de se familiariser progressivement avec la phase chantier ; il rappelle que préalablement au démarrage des travaux, une commission nautique sera réunie pour arrêter tous les aspects relatifs à la réglementation maritime.

### **1/ Présentation de l'avancement du projet, par M. de la Laurencie et Mme Boux d'EMF (cf diaporama)**

L'association Vert Pays Blanc et Noir pose la question du calendrier pour la réunion des groupes de travail de l'instance de concertation.

Mme la préfète indique que les groupes de travail, qui, pour rappel, portent sur les trois grandes thématiques du projet - environnement, usages maritimes et emploi-formation-économie - seront réunis en septembre. Elle propose toutefois que ces trois groupes de travail soient fusionnés en un seul groupe unique, organisation jugée plus pertinente pour informer les membres de l'instance des avancées du projet durant cette phase post-autorisation et préalable aux travaux.

Cette fusion permettra en effet à chacun de disposer d'une vision exhaustive de l'avancement du projet. Seul le sous-groupe pêche, en raison de la spécificité des questions soulevées, restera dans sa configuration actuelle.

Elle ajoute que le pilotage de ce groupe de travail unique est confié à Mme la sous-préfète de Saint-Nazaire. Chaque réunion fera l'objet d'un ordre du jour détaillé embrassant les différentes thématiques. Ce groupe de travail se réunira sur un rythme de deux à trois fois par an.

L'association Prosimar pose la question de la délivrance des autorisations de concession du domaine public maritime, non signée à ce jour. L'association rappelle son positionnement remettant notamment en cause le choix de la zone propice pour l'implantation du projet, position qui avait été défendue lors du débat public.

Mme la préfète indique que la signature des autorisations de concession est imminente. M. le préfet maritime rappelle que le choix de la zone propice était le résultat d'un compromis entre différents critères (coût économique, fonds marins, navigation, etc.). Des alternatives avaient ainsi été étudiées et c'est bien le choix d'une zone de moindres contraintes qui avait au final été retenu.

M. le secrétaire général de la préfecture indique que dans le cadre du recours déposé par l'association Prosimar sur les autorisations délivrées pour le parc éolien, ces éléments ont été identifiés, le juge est saisi et il s'agit désormais d'attendre le jugement.

L'agence française de biodiversité pose la question de l'absence de dérogation pour les espèces protégées dans le cadre de ce projet éolien.

Mme Boux, représentant EDF-EN, indique qu'aucune demande de dérogation aux espèces protégées n'a été déposée pour ce projet, car les études qui ont été conduites sur cet aspect notamment dans le cadre de Natura 2000, ne concluent pas à une atteinte des espèces.

La mairie de Saint-Nazaire pose la question du retard pris par le projet en raison des recours déposés.

Mme la préfète indique que le projet est retardé d'environ 1 an.

RTE ajoute que le calendrier pour le raccordement du parc au réseau d'électricité est conditionné par le calendrier du parc éolien et des conclusions sur les recours. Il est envisagé, à ce stade, que les travaux sur la partie terrestre puissent être lancés en début d'année 2018.

La fédération française d'études et de sports sous marins s'interroge sur les techniques qui seront utilisées pour l'installation des pieux et sur la méthode d'implantation des câbles.

Mme Boux indique qu'il est encore prématuré de répondre, puisque les résultats des études réalisés sur ces aspects ont été transmis aux entreprises afin qu'elles les intègrent dans le scénario envisagé. Un programme de recherche public/privé est lancé et les premiers résultats devraient intervenir rapidement.

## **2/ Point sur la préparation des travaux pour le raccordement du parc, par M. Macé de RTE (cf diaporama)**

Le COREPEM pose la question du séquençage des travaux et de la possibilité de poursuivre la pêche pendant la phase travaux

Mme Boux confirme que le séquençage des travaux est toujours prévu sur 4 zones. M. le préfet maritime indique toutefois que les travaux se feront en mer, avec les aléas

météorologiques et techniques que l'on peut imaginer. Les choses devront peut-être être aménagées, mais ce séquençement sera discuté avec les professionnels.

L'association SPCNE (Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne) interroge sur le fait que RTE n'ait pas trouvé de fournisseur de câble en France. M. Macé indique que l'entreprise NEXANS a répondu dans le cadre de l'appel d'offre mais n'a pas été retenu.

L'association NENY (Non aux Eoliennes entre Noirmoutier et Yeu) interroge les porteurs de projet sur la méthode pour le séquençement des travaux. Mme Boux répond que les fondations monopieux utilisées pour le parc de Saint-Nazaire émergent de la mer et sont donc visibles. A l'inverse, les pieux des fondations jacket d'Yeu Noirmoutier n'émergent pas et représentent donc un danger pour la navigation tant que le treillis métallique (jacket) n'est pas installé. Le choix technologique retenu dans le cadre du projet de Saint-Nazaire permet un séquençement de la phase travaux.

M. le préfet maritime ajoute que pour le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, il est trop tôt pour savoir si la pêche pourra être autorisée pendant les travaux. Le séquençement offre bien le meilleur compromis entre les usages et les travaux.

Mme la préfète conclut la réunion en donnant rendez-vous aux membres de l'instance de concertation dans cette configuration dans un an. Elle constate avec satisfaction que les travaux de cette instance vont dans le sens des objectifs qui avaient été fixés par le Gouvernement, à savoir un lieu de dialogue privilégié tout au long de la vie du projet.



Nicole KLEIN